

Fiche n° 4 : Tarifs de restauration Changement de régime –

I – TARIFICATION ACCESSIBLE ET SOLIDAIRE

En 2022, pour plus de solidarité entre les lycées et les familles et pour favoriser le Bien-manger, la Région fait évoluer ses tarifs de restauration et d'hébergement.

Ces tarifs seront désormais calculés selon vos ressources, harmonisés entre les 115 établissements et solidaires entre les familles et entre les lycées publics bretons (cf : plaquette REGION BRETAGNE)

Pour en bénéficier, le responsable financier doit s'inscrire à partir du 1er juin sur le site suivant :

www.bretagne.bzh/tarification

Pour cela vous devez vous munir de :

- Si vous êtes allocataire CAF : votre n° allocataire CAF
- Si vous n'êtes pas allocataire CAF : votre n°fiscal + N° de référence sur votre dernier avis d'imposition

Sans inscription de votre part, le tarif maximum vous sera appliqué (4,60 € par repas et 12,90 € par nuité)

II- FORFAIT / PRESTATION

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 16 Mai 2022, les différents régimes par classe sont les suivants :

Classes / Formations	Forfait ou Prestation	Type de forfait
3 ^{ème} PM BTSA-DATR 1 ^{ère} année BTS-MCO 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	FORFAIT TRIMESTRIEL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ demi-pensionnaire 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi midis), ▪ demi-pensionnaire 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi midis), ▪ externe.
2ndes Bac Pro CAPa-SAPVER 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année 1ères Bac Pro Terminales Bac Pro	FORFAIT TRIMESTRIEL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ demi-pensionnaire 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi midis), ▪ demi-pensionnaire 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi midis), ▪ interne, ▪ externe.
DEAS Apprentis (quelque soit la classe)	PRESTATION	Passage au self à l'unité avec paiement à l'avance des repas au service intendance

III- TARIF RESTAURATION

NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT PAR FORFAIT (à titre indicatif)

Trimestre	DP4 JOURS	DP5 JOURS	INTERNE
Septembre-Décembre 2024	55	69	69
Janvier-Mars 2025	41	51	51
Avril-Juillet 2025	41	53	53

Les élèves externes peuvent à titre exceptionnel déjeuner au lycée sous réserve d'acheter un ticket repas auprès de l'intendance (4,60 €).



L'internat est fermé le dimanche soir. Les élèves sont accueillis dès 7h00 les lundis. Un petit-déjeuner leur est servi.

IV- CHANGEMENT DE REGIME

A la rentrée scolaire, il sera laissé la possibilité, au responsable financier, de changer de régime **jusqu'au lundi 16 septembre 2024 dernier délai par écrit uniquement.**

Le formulaire de changement de régime (situé dans le carnet de bord ou disponible à l'administration) sera à compléter et à signer par le responsable financier.



Les changements de régime seront ensuite possible de trimestre à trimestre par écrit 15 jours avant la fin du trimestre :

1 ^{er} trimestre 2024/2025	Du 04/09/2024 au 20/12/2024
2 ^{ème} trimestre 2024/2025	Du 08/01/2025 au 31/03/2025
3 ^{ème} trimestre 2024/2025	Du 01/04/2025 au 04/07/2025